

APPROBATION de l'avenant à la Convention d'honoraires avec le Cabinet

BOSSU.

Le Maire donne lecture du rapport dont la teneur suit.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver l'avenant à la Convention d'honoraires établi le 6 Octobre 1961 précisant les conditions dans lesquelles le Cabinet BOSSU apportera sa collaboration à la Commune pour les travaux supplémentaires de l'Ecole Mixte de la Rivière./.

*Approuvé*

*Saint Louis le 18/3/62  
Pr. le Préfet et pour délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé - Bolotte*

Le Maire,

Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Messieurs, je vous demande également de ratifier l'avenant n° 2 au marché par adjudication approuvé le 4 Mars 1958 pour les travaux de construction d'une école de 12 classes, rue de la République, lieu dit Bas de la Rivière par M. Raymond PAYET, adjudicataire.

Montant des travaux supplémentaires ..... 968.743 F

et d'approuver les devis estimatifs qui y sont joints s'élevant respectivement à 660.671 et 308.072 francs./.

Adopté à l'unanimité.